

Commune de LE QUILLIO

Réunion du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 05 Avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mr HAMON Xavier, Maire.

Présents : M. HAMON. MM. LE POTIER. LE POTTIER. TAILLARD. EVANO. COJAN.. BURLLOT. MMES. LE BOUDEC. PERSEHAYE. LEBON. JEHANNO. HAMON.

Absents : M. TILLY Florent donne pouvoir à M. HAMON Xavier

Monsieur Jacques EVANO a été nommé secrétaire.

Ouverture de la séance à 20h30

Le procès-verbal de la séance du 23 mars 2018 est adopté.

1. Attribution des marchés pour les travaux de l'Eglise

Vu le code des marchés publics,

La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de restauration du chœur et de l'intérieur de l'Eglise a eu lieu du 09 février au 09 mars 2018 à 12h. La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le mardi 13 mars à 10h en mairie pour procéder à l'ouverture des plis reçus.

7 plis, tous lots confondus, ont été reçus dont 3 au format papier (par courrier ou dépôt en mairie) et 4 de manière dématérialisée (sur la plateforme Megalis).

A l'issue de l'ouverture des plis, toutes les offres sont apparues recevables.

L'architecte Maitre d'œuvre de l'opération, Madame LE BEC Frédérique, a procédé à l'analyse technique et financière des propositions pour chacun des lots.

Les critères de jugement des offres, conformément au règlement de la consultation, sont pondérés de manière suivante :

1. **valeur technique (A)** après examen du mémoire justificatif demandé à l'article 3 (60%)
(0,60).

La pondération est exprimée en pourcentage. Chaque catégorie désignée ci-dessous sera appréciée en appliquant au points maximum desdits éléments les coefficients suivants (multipliés par la valeur en %) :

- Très satisfaisant : 1
- Satisfaisant : 0,8
- Moyennement satisfaisant : 0,5
- Insatisfaisant : 0,1

Sous-critères	Valeur en %
Qualification et expérience des membres de l'équipe.	25
Description de l'atelier : note sur les conditions de sécurité et de sûreté dans lesquelles seront placés les ouvrages et les objets mobiliers appartenant à l'édifice.	20
Note sur les conditions de travail du personnel en matière d'hygiène et de santé.	15
Note méthodologique démontrant la façon dont le candidat appréhende les différentes problématiques propres au chantier.	15
Description de l'équipement dont dispose le candidat pour la réalisation des travaux (véhicules, matériel informatique et photographique etc).	25

En

vue de l'attribution des marchés de travaux, la Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le Jeudi 5 avril à 14h en mairie et s'est prononcée en faveur d'un classement des entreprises en tenant compte des critères énoncés ci-avant.

La Commission d'Appel d'Offre propose, suite à l'analyse des offres par Madame LE BEC le classement des entreprises selon le tableau suivant :

Lot	Entreprise	Montant de l'offre HT (hors option)
LOT 1 : DECORS PEINTS	G.FRAY	128 096,35 €
LOT 2 : VITRAUX	LUMI-VITRAIL	4 157,40 €
LOT 3 : STATUAIRE	COREUM	6 690,00 €
LOT 4 : VOUTE LAMBRISSEE	COREUM	44 317,13 €
LOT 5 : PEINTURES SUR LAMBRIS	ARTHEMA	23 786,00 €
Total HT des travaux sans option		207 046,88 €

Désignation	Lot	Montant de l'offre HT
OPTION : MASTICAGE DES TOILES PEINTES	LOT 1 : DECORS PEINTS	5 000,00 €
OPTION : RETAILLE DES APPUIS	LOT 2 : VITRAUX	1 867,20 €
OPTION : DENDROCHRONOLOGIE	LOT 4 : VOUTE LAMBRISSEE	2 725,32 €
OPTION : DELAIS RADIOGRAPHIE	LOT 4 : VOUTE LAMBRISSEE	7 250,00 €
OPTION : RADIOGRAPHIE ETENDUE*	LOT 5 : PEINTURES SUR LAMBRIS	14 868,00 €
Total HT des OPTIONS		31 710,52 €

Total HT des travaux avec options		238 757,40 €
--	--	---------------------

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la Commission d'Appel d'Offre et délibéré, décide à l'unanimité des présents de :

- **APPROUVER** les propositions de la Commission d'Appel d'Offre telles que ci-dessus définies
- **ATTRIBUER** les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus
- **VALIDER** les offres et les options des entreprises retenues
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues

2. Régularisation foncière pour la résidence du Fournil

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 19 décembre 2017, Loudéac Communauté Bretagne Centre a voté la cession de la parcelle AD 379 au profit de la commune pour un montant de 360 €.

Les parcelles AD 101, AD 102 et AD 201 ont fait l'objet d'une division parcellaire permettant d'identifier la voirie sous les références AD 379.

Vu la délibération n° CC-2017-273,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **APPROUVER** l'acquisition de la parcelle AD 379 d'une surface de 366 mètres carrés pour un montant de 360 €
- **PRECISER** que les frais d'acte et d'enregistrements seront à la charge de la Commune
- **DONNER** tout pouvoir au Maire pour signer les documents relatifs à cette acquisition

3. Revoyure du contrat départemental de territoire 2016-2020

Monsieur le Maire rappelle la nature, les termes et les modalités du contrat départemental de Territoire 2016-2020.

Celui-ci, mis en œuvre par le Conseil départemental des Côtes d'Armor, constitue désormais l'outil principal de collaboration entre le Département, les EPCI et les communes pour favoriser le développement et l'aménagement des territoires.

Dans le cadre du contrat départemental de territoire 2016-2020 passé entre le Département des Côtes d'Armor et les territoires aujourd'hui fusionnés de Loudéac Communauté – Bretagne Centre, une enveloppe financière globale d'un montant de 6 296 044 € a été attribuée, dont une partie est déjà consommée, pour réaliser des opérations d'investissement.

Conformément à l'article 5 du contrat départemental de territoire 2016-2020, une possibilité de revoyure de son contenu est prévue à mi-parcours afin de prendre en compte des évolutions territoriales et des modifications/annulations/substitutions d'opérations inscrites au contrat.

Suite aux travaux du comité de pilotage dédié à la revoiture, et après concertation avec le Conseil départemental, les modifications définitives apportées au contrat départemental de territoire 2016-2020, dont la synthèse est jointe, ont été approuvées mutuellement.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à prendre connaissance et à délibérer sur ce document de synthèse qui présente :

- les éléments de cadrage (territoire, enveloppe, priorités) ;
- le tableau phasé et chiffré de l'ensemble des opérations inscrites au contrat révisé ;
- la présentation des contributions devant être mise en œuvre par le territoire pour accompagner certaines priorités départementales.

A l'issue de cet exposé, le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER**, suite à la revoiture, les opérations communales inscrites au contrat départemental de territoire 2016-2020,
- **VALIDER**, l'ensemble du projet de contrat départemental de territoire révisé de Loudéac Communauté – Bretagne Centre, présenté par Monsieur le Maire,
- **AUTORISER**, sur ces bases, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec le Conseil départemental, l'avenant au contrat départemental de territoire 2016-2020.

4. Fête des parents

La date retenue pour la Fête des parents est le 3 juin 2018 à la salle de la mairie.

Le souhait des conseillers est de pouvoir accueillir de nouveaux parents de la commune. Une communication sera réalisée dans ce sens par voie de presse.

Questions diverses

1. Commission Voirie

Jacques LE POTIER fait un compte-rendu de la commission voirie qui s'est déroulée le mardi 27 mars à 14h.

A l'issue de cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présent, décide de :

- **ACQUERIR** des panneaux de signalisation auprès de l'entreprise SIGNALS pour un montant de 1301.06 € TTC
- **REPLACER** l'ensemble directionnel des panneaux de Saint-Maurice et de valider le devis de l'entreprise CITANIA pour un montant de 886.32 € TTC

2. Commission Fleurissement

Michel TAILLARD fait un compte-rendu de la commission voirie qui s'est déroulée le lundi 19 mars à 18h30.

3. De l'Oust à Guerlédan

Monsieur le Maire fait un compte-rendu de la réunion d'organisation du festival « Sons de Bretagne et d'ailleurs, de l'Oust à Guerlédan » qui s'est déroulée le mercredi 28 mars à Merléac.

12 concerts seront programmés durant la saison estivale 2018 :

- Mur-de-Bretagne, commune déléguée de Guerlédan : 3
- Saint-Guen, commune déléguée de Guerlédan : 3
- Merléac : 2
- Saint-Gilles-Vieux-Marché : 2
- Le Quillio : 2
 - o 10 juillet à l'Eglise : Soig Siberil / Erwann Moal (duo guitares)
 - o Le 07 août à Notre Dame de Lorette : Brou / Crouton (chant et autoharp)

Le budget global prévisionnel du Festival est de 24 000 € dont 1000 € de subvention réalisée par la commune de Le Quillio. Cette subvention sera versée à l'Association de Sauvegarde du Patrimoine qui aura en charge l'organisation des deux concerts sur la commune (préparation, buvette, etc...)

4. Autorisation de dépôt de dossier de déclaration préalable de travaux pour remplacement du portail et portillon du cimetière communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la délibération 2018-02-02,

Considérant la volonté de la municipalité d'effectuer des travaux de remplacement du portail et portillon du cimetière communal,

Considérant que ces travaux doivent faire l'objet d'une déclaration préalable,

Considérant la nécessité d'autoriser Monsieur le Maire à déposer au nom de la commune un dossier de déclaration préalable pour cette opération,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présent, décide de :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer au nom de la commune un dossier de déclaration préalable pour le remplacement du portail et portillon du cimetière communal